

Comment un conducteur d'engin de chantier progresse-t-il dans la convention du bâtiment ?

Réponse courte

Par des formations longues, engin par engin. Le groupe **E** comporte quatre échelons : **Ed** pour le conducteur débutant ayant suivi un module « Sécurité générale » et sur les missions de l'aide-conducteur, de **24 heures** ; **E1** pour le conducteur qualifié ; **E2** pour le confirmé ; **E3** pour l'expérimenté.

Les volumes de formation sont les plus élevés de la grille. Le salarié Ed ayant réussi un test peut suivre, après deux années, une formation à la maîtrise et à la conduite d'un des engins de chantier de **120 heures**. Le E1 accède ensuite, après deux nouvelles années, soit à une spécialisation de niveau 2 sur son engin de **80 heures**, soit à une formation de 120 heures sur un autre engin.

Le passage en E3 s'ouvre après **dix années** et offre trois voies : une spécialisation de niveau 3 sur l'engin de E2, une formation de 120 heures à la conduite d'un autre engin, ou une formation à la conduite d'une niveleuse. La liste des engins — pelles, chargeurs, tracteurs, engins mixtes — est non exhaustive, comme celle des grues du groupe F.

Définition

Le **module de sécurité générale** de 24 heures conditionne l'entrée dans le groupe E. Il porte aussi sur les missions de l'aide-conducteur.

La **spécialisation** se distingue de la formation à la conduite : la première approfondit la maîtrise d'un engin déjà connu, la seconde ouvre un nouvel engin.

Questions fréquentes

Combien d'heures faut-il pour devenir conducteur d'engin qualifié ?

120 heures de formation à la maîtrise et à la conduite d'un engin de chantier, après deux années en Ed et la réussite d'un test.

Quelle formation ouvre le premier échelon des conducteurs d'engins ?

Un module « Sécurité générale » et sur les missions de l'aide-conducteur, de 24 heures, qui donne accès au niveau Ed.

Quels engins de chantier la convention du bâtiment mentionne-t-elle ?

Les pelles, les chargeurs, les tracteurs et les engins mixtes, dans une liste expressément non exhaustive.

Un conducteur d'engin peut-il choisir entre spécialisation et second engin ?

Oui, aux paliers E2 et E3 : une spécialisation de 80 heures sur l'engin déjà pratiqué, ou une formation de 120 heures sur un autre engin.

Un machiniste de pelle a-t-il droit à un supplément de salaire ?

Oui, 0,50 € par heure lorsque la pelle mécanique est équipée d'un marteau hydraulique, en vertu de l'article 19.1.5, cumulable avec les autres cas.

Conditions d'exercice

Chaque palier combine une durée, un test et un choix de formation.

Échelon	Délai	Formation
Ed	Entrée	Module « Sécurité générale » et missions de l'aide-conducteur, 24 heures
E1	2 années après Ed	Maîtrise et conduite d'un engin de chantier, 120 heures
E2	2 années après E1	Spécialisation niveau 2 sur l'engin E1, 80 heures, ou conduite d'un autre engin, 120 heures
E3	10 années après E2	Spécialisation niveau 3, 80 heures, ou conduite d'un autre engin, 120 heures, ou conduite d'une niveleuse
Taux à l'indice 992,24	Ed 19,2227 € ; E1 19,5382 € ; E2 20,3717 € ; E3 23,2442 €	—

Modalités pratiques

Le choix entre approfondissement et élargissement se pose à deux paliers.

Palier	Voie « approfondir »	Voie « élargir »
E1 vers E2	Spécialisation niveau 2, 80 heures	Autre engin, 120 heures
E2 vers E3	Spécialisation niveau 3, 80 heures	Autre engin, 120 heures, ou niveleuse
Effet sur la polyvalence	Aucun nouvel engin maîtrisé	Un engin supplémentaire au livret
Coût en heures	80 heures payées	120 heures payées
Inscription	Livret de travail, par l'organisme de formation	Idem

Pratiques et recommandations

Élargir à un second engin coûte 40 heures de formation de plus qu'une spécialisation, et rend le salarié affectable à deux postes. Sur un parc restreint, cette souplesse pèse plus lourd que l'approfondissement.

Payez les heures de formation quel que soit le demandeur. L'annexe II couvre tout le système sectoriel : formation pendant les heures de travail, ou heures non productives payées, y compris pour une inscription à l'initiative du salarié.

L'article 19.1.5 accorde 0,50 € par heure aux machinistes de pelles équipées de marteaux hydrauliques. Ce supplément touche directement le groupe E et se cumule avec les autres cas de l'article 19.1.

Cadre juridique

Référence	Objet
Annexe II, groupe E, CCT Bâtiment 2025	Définitions de Ed à E3, délais et volumes de formation
Annexe II, groupe E, liste des engins, CCT Bâtiment 2025	Pelles, chargeurs, tracteurs, engins mixtes
Annexe II, article III c), CCT Bâtiment 2025	Paieement des heures de formation
Art. 19.1.5 CCT Bâtiment 2025	Supplément pour machinistes de pelles avec marteaux hydrauliques
Art. 19.2 CCT Bâtiment 2025	Cumul des suppléments
Annexe III CCT Bâtiment 2025	Barème applicable aux niveaux Ed à E3

Chaque palier laisse le choix entre approfondir un engin et en ouvrir un nouveau, pour 80 ou 120 heures de formation payées. Le supplément de 0,50 € par heure des pelles à marteau hydraulique s'ajoute au taux du barème.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.